Commentry

2024-260 AM PM

ARRÊTÉ
RÉGLEMENTANT LA RANDONNÉE DES ROIS ORGANISÉE PAR CAP 03 LE DIMANCHE 5 JANVIER 2025

NOUS, Maire de la commune de COMMENTRY (Allier)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L.2213-1, et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu le Code du sport, et notamment les articles R 331-6 à R 331-17-2 et A 331-2 à A 331-5,

Vu l'Arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours,

Vu l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1er adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Vu l'avis de la police municipale,

Considérant que le dossier de déclaration d'organisation d'une manifestation à caractère non compétitif déposé par l'association CAP03 en Sous-Préfecture de Vichy a été validé.

Considérant la demande en date du 2 novembre 2024 présentée par l'association CAP 03, relative à l'organisation d'une randonnée pédestre et VTT **le dimanche 5 janvier 2025, entre 9H et 14H,** et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTONS :

Article premier : **Le dimanche 5 janvier 2025 à partir de 7h et jusqu'à 16h**, le parking du gymnase Gaston Guichard situé le long du Boulevard du Général de Gaulle sera réservé aux participants de la randonnée pédestre et VTT organisée par CAP 03. Le départ et l'arrivée auront lieu au gymnase, boulevard du Général de Gaulle. (voir plan ci-joint).

Article 2 : L'organisateur mettra en place les réservations de places de stationnement nécessaires. Les itinéraires seront matérialisés par des marques de peinture biodégradable et de la rubalise (blanche logotée CAP03 en rouge) qui seront placées la veille ou le matin de l'épreuve et enlevées au plus tard le lendemain de la randonnée.
Deux barrières seront mises en place par le centre technique municipal devant le portail rouge (accès aux appartements du Lycée Geneviève Vincent).

Article 3 : L'Association CAP 03 se chargera de transmettre l'ensemble des parcours aux sociétés de chasse par l'intermédiaire de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Allier.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché sur les lieux de la randonnée.

Hôtel de ville de Commentry
Place du 14 Juillet
03600 COMMENTRY
04.70.08.33.30
www.commentry.fr

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr à compter du 10 décembre 2024.

Article 6 : Le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la directrice générale des services de la Commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de COMMENTRY,
Le cinq décembre deux mille vingt-quatre,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Thierry VERGE

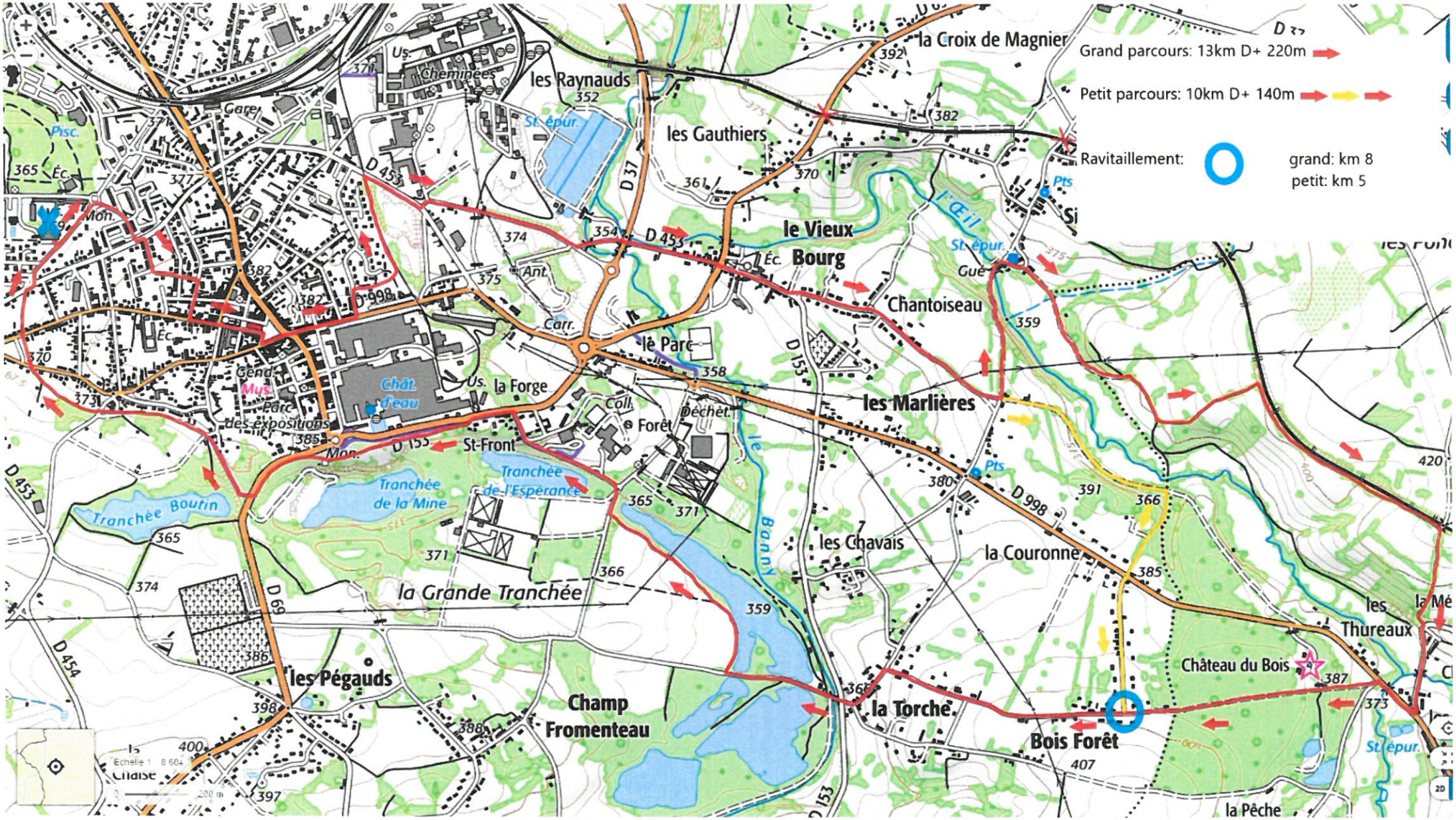
Grand parcours: 13km D+ 220m
Petit parcours: 10km D+ 140m
Ravitaillement:
grand: km 8
petit: km 5
la Croix de Magnier
les Raynauds
les Gauthiers
le Vieux Bourg
Chantoiseau
le Parc
la Forge
les Marlières
St-Front
Forêt
Tranchée de la Mine
Tranchée de l'Espérance
Tranchée Boutin
la Grande Tranchée
les Chavais
la Couronne
les Thureaux
Château du Bois
les Pégauds
Champ Fromenteau
la Torche
Bois Forêt
la Pêche
Chât. d'eau
Parc des expositions
Gend.
Mus.
Cheminées
St. épur.
Pts
Gué
Carr.
Ant.
Coll.
Déchèt.
Pisc.
Gare
Mon.
Éc.
Us.
D 453
D 37
D 998
D 153
D 69
D 454
Échelle 1 : 8 604
200 m

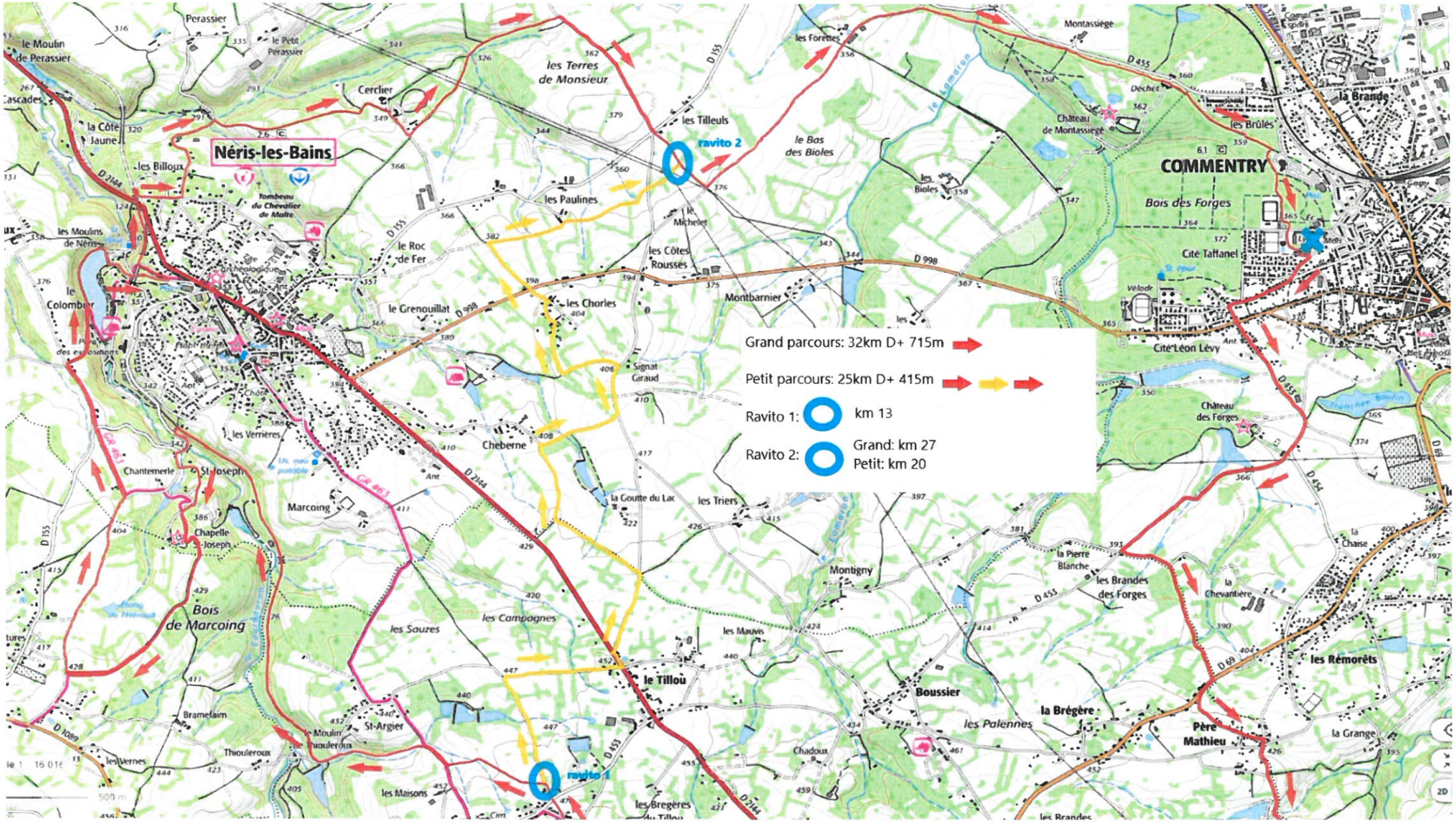
Néris-les-Bains
COMMENTRY
ravito 2
ravito 1
Grand parcours: 32km D+ 715m
Petit parcours: 25km D+ 415m
Ravito 1: km 13
Ravito 2: Grand: km 27
Petit: km 20
les Terres de Monsieur
le Bas des Bioles
Bois des Forges
Bois de Marcoing
les Souzes
les Campagnes
le Tillou
Boussier
les Palennes
la Brégère
Père Mathieu
les Rémorêts
la Grange
Montbarnier
Montigny
Cheberne
Marcoing
St-Joseph
Chantemerle
Chapelle St-Joseph
Cité Taffanel
Cité Léon Lévy
Château de Montassiège
Château des Forges
les Brûlés
la Brande
les Brandes des Forges
la Pierre Blanche
la Chevantière
la Chaise
les Triers
les Mauvis
Chadoux
les Bregères du Tillou
les Maisons
St-Argier
Thiouleroux
Bramefaim
les Vernes
les Verrières
les Paulines
les Tilleuls
les Côtes Rousses
les Chorles
le Grenouillat
le Roc de Fer
les Billoux
la Côte Jaune
Cerclier
Perassier
le Petit Perassier
le Moulin de Perassier
les Moulins de Néris
le Colombier
Tombeau du Chevalier de Malte
Signat Giraud
la Goutte du Lac
Montassiège
les Forettes
les Bioles
le Michelet
Déchet
Vélodr
Tranchée Boulin
D 2144
D 998
D 155
D 455
D 453
D 454
D 69
D 1089
GR 463
500 m

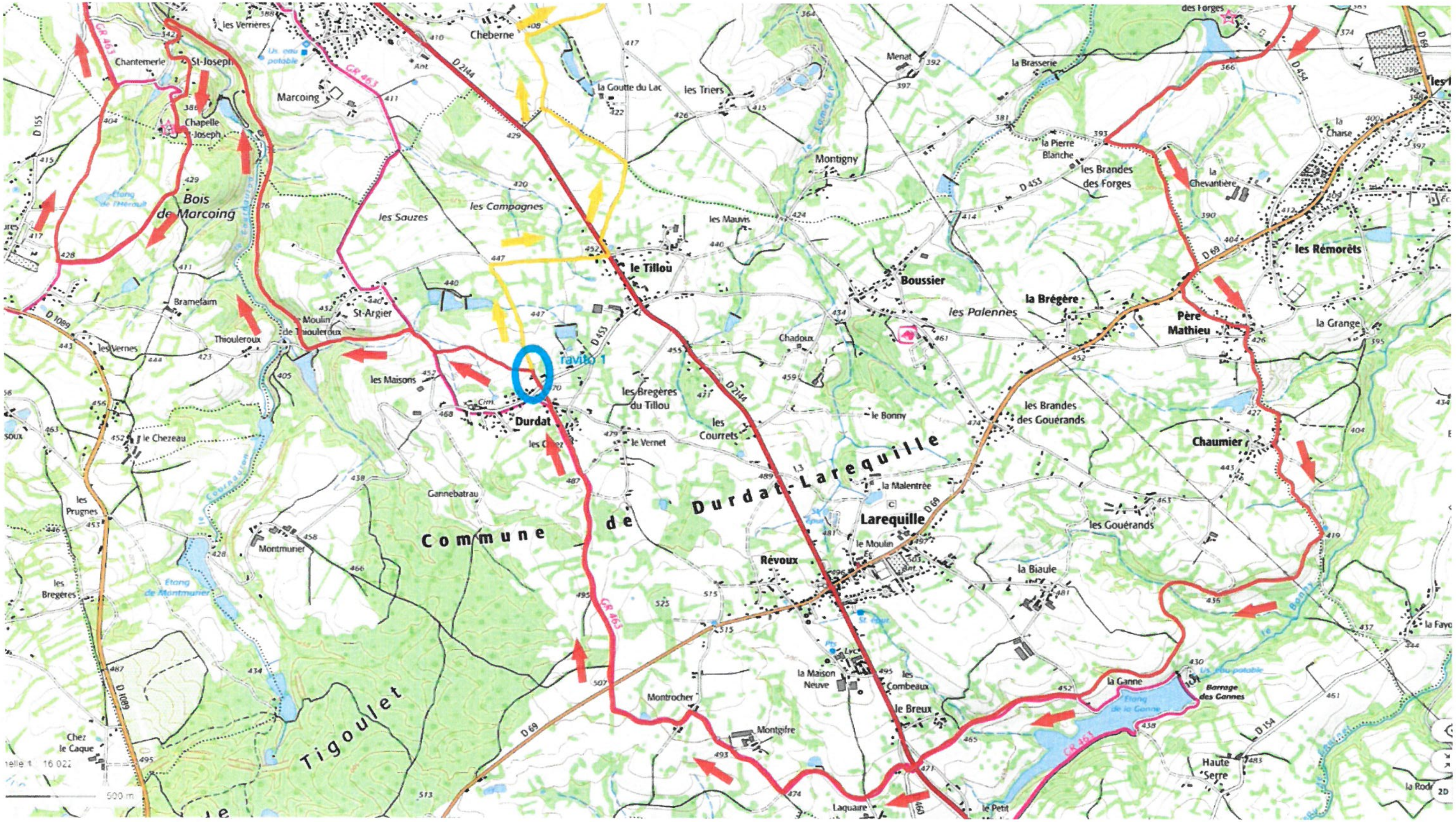

Commune de Durdat-Larequille
ravito 1
Durdat
Larequille
Révoux
le Tillou
Boussier
la Brégère
Père Mathieu
Chaumier
les Rémorets
Tigoulet
Bois de Marcoing
St-Joseph
Chapelle St-Joseph
Chantemerle
Marcoing
Cheberne
les Vernières
la Goutte du Lac
les Triers
Menat
Montigny
la Brasserie
la Pierre Blanche
les Brandes des Forges
la Chevantière
la Chaise
la Grange
les Campagnes
les Sauzes
les Mauvis
les Palennes
Chadoux
St-Argier
Moulin de Thiouleroux
Thiouleroux
Bramefaim
les Vernes
les Maisons
le Chezeau
les Prugnes
les Bregères
Chez le Caque
Montmunet
Étang de Montmunet
Gannebatrau
les Bregères du Tillou
les Courrets
le Vernet
le Bonny
la Malentrée
le Moulin
les Brandes des Gouérands
les Gouérands
la Biaule
la Maison Neuve
les Combeaux
le Breux
Montrocher
Montgifre
Laquaire
le Petit
la Ganne
Étang de la Ganne
Barrage des Gannes
Haute Serre
la Fayo
la Rode
des Forges
D 2144
D 453
D 69
D 454
D 1089
D 155
D 154
GR 463
500 m